

Séance du 8 décembre 2021

PRESENTS : DORFFER Joël – ERHOLD Laurence – KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie - MEYER Tharsice – RUBECK Valérie – STECHER Gaël - STRASSER Damien - WALTER Karine.

EXCUSES : ERHOLD Yannick - HUBSCH Mélanie – PHILIPPS Serge – STRASSER Daniel

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 8 décembre 2021 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2021
- 2) Rapport des délégués des syndicats
- 3) Cabinet médical : avancement du dossier
- 4) Travaux Ecole : présentation dossier architecte - demande de subvention
- 5) Rue des Casemates : mise en place des réseaux
- 6) Rémunération agent recenseur
- 7) Projet pistes cyclables
- 8) Recensement de la voirie communale
- 9) Don des Associations
- 10) Revalorisation loyers MAM
- 11) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 octobre 2021

M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 27/10/2021.

M. STECHER Gaël fait part de l'observation de M. ALBENESIUS François au sujet des plantations d'arbres. Il propose de participer au dispositif « une naissance, un arbre ». Après débat, le Conseil Municipal décide d'y réfléchir.

Aucune autre observation n'est formulée, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

3) CABINET MEDICAL : AVANCEMENT DES TRAVAUX

M. le Maire rappelle que le cabinet de kinésithérapie a signé un compromis de vente avec M. SCHWARTZ Bernard pour l'achat d'un terrain en vue de construire un cabinet médical.

Une demande de déclaration préalable de travaux a été déposée à l'ATIP pour avis sur la zone et le raccordement aux réseaux publics.

Des infirmières libérales, intéressées par un local, n'ont pas eu l'accord à l'accès au conventionnement pour leur installation étant donné que le territoire est surcoté en infirmières. Sur ce, la commune a appuyé la demande par un courrier de soutien transmis à la CPAM.

4) TRAVAUX ECOLE : PRESENTATION DOSSIER ARCHITECTE – DEMANDE DE SUBVENTION

Une réunion a eu lieu avec l'Architecte, ES et la Commission des travaux dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment de l'école primaire.

Monsieur le Maire fait part de l'avant-projet et des estimations prévisionnelles et indique qu'un financement par emprunt est nécessaire pour la réalisation des travaux.

M. STECHER Gaël demande si les travaux de ravalement du préau et l'étanchéité du toit du préau sont prévus dans le projet et propose de rajouter ces travaux complémentaires au projet initial.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires pour solliciter des demandes de subventions et de consulter un organisme bancaire pour une estimation financière.

5) CHEMIN DES CASEMATES : MISE EN PLACE DES RESEAUX

VU la maison d'habitation en cours de construction, Chemin des Casemates, située sur le ban communal de Stundwiller,

VU la maison d'habitation, Chemin des Casemates, située sur le ban communal d'Oberroedern, appartenant à M. GRAICHE William,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable au Chemin des Casemates. Les travaux sont estimés à 25 000 € environ.

Après accord conclu entre les maires de Stundwiller et d'Oberroedern, chaque commune prendra en charge le coût des travaux à hauteur de 50 %.

Un devis détaillé sera sollicité auprès du SIVOM de la Vallée de Seebach et du Syndicat des Eaux de Seltz.

6) REMUNERATION AGENT RECENSEUR

En séance du 1^{er} septembre 2021, Mme SCHNEIDER Nathalie a été désignée agent recenseur pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2022.

Il convient de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Pour ce travail supplémentaire, il a été décidé de lui octroyer la participation financière versée par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer à Mme SCHNEIDER Nathalie ladite participation pour effectuer le recensement au titre de l'année 2022.

7) PROJET PISTES CYCLABLES

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt envisage de créer une piste cyclable reliant Hatten à Stundwiller en longeant la route départementale.

Pour concrétiser ce projet, la Communauté de Communes devra acquérir une petite partie des terres agricoles, de la sortie de Hatten jusqu'à l'entrée de Stundwiller.

Pour ce faire, la Communauté de Communes contactera les propriétaires des parcelles et espère compter sur leur accord.

8) RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part du recensement de la voirie communale en vue de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement.

A ce jour, la longueur de la voirie communale est de 3 530 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le recensement de 3 530 mètres linéaires de voirie communale.

9) DON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dons suivants, à savoir :

- FCO – Football Club Oberroedern 13 100 €
- PACO 4 000 €
- UNASSO 4 344 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter lesdits dons.

10) REVALORISATION LOYER MAM

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé un bail de location avec la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles), le prix du loyer étant fixé à 500 €/mois.

Il rappelle que le loyer annuel de la location est révisable à la hausse, au terme de chaque année de location, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas augmenter le loyer pour l'année 2022 et de le maintenir à 500 €.

11) DIVERS

Un opérateur de téléphonie mobile souhaite installer une antenne relais à côté du château d'eau à Oberroedern. Une étude de faisabilité est en cours.

Suite à la réunion d'information organisée par la Communauté de Communes de l'Outre Forêt et le SDEA, Monsieur le Maire rappelle que l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains selon le Code de l'Environnement (art. L215.14) et le Code Rural (art. 114).

Un permis de construire et deux déclarations de travaux ont été déposés au dernier trimestre 2021, à savoir :

- M. SCHMITTER William, permis de construire pour une maison d'habitation
- Mme WILLER Anne-Sophie, déclaration de travaux pour la construction d'une terrasse
- M. TRUNTZER Hubert, déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Bal de la Saint-Sylvestre organisé par le FCO a été annulé. Il rappelle que la préparation des cadeaux de Noël pour les personnes âgées est prévue vendredi 10 décembre à 19 heures à la salle de la Mairie et que le repas de Noël des Elus est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

La séance est levée à 21H30.